

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

9^{ème} Commission**N° CP-2019-3-9-2****Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DEAS – Unité Sports et Jeunesse

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
ET APPELS A PROJETS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une 2ème série d'aides, pour un montant total de 11 200 €, à verser aux clubs et aux comités départementaux qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

Par ailleurs, ce rapport a également pour objet d'approuver les aides retenues dans le cadre des appels à projets suivants :

- « Féminisation du Sport » : 20 dossiers pour un montant de 12 800 € ;
- « Sport et Handicap - volet formation (fonctionnement) » : 2 dossiers pour un montant de 1 400 € ;
- « Sport et Handicap » - volet achat de matériel spécialisé (investissement) : 1 dossier pour un montant de 5 000 €.

Le montant global des subventions proposé dans ce rapport s'élève à 25 400 € pour le fonctionnement et 5 000 € pour l'investissement.

Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9ème) réunie les 29 juin 2018 et 1er février 2019.

I. FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2019 de 110 000 €.

En séance de la Commission permanente n° CP-2019-1-9-1 du 18 janvier dernier, l'Assemblée départementale a décidé d'approuver une 1^{ère} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de 7 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une deuxième série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les 7 demandes soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 1^{er} février 2019, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Elles induisent un soutien financier de 11 200 € (cf. Annexe 1).

II. APPELS A PROJETS « FEMINISATION DU SPORT » ET « SPORT ET HANDICAP »

Après avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}), la Commission permanente du 23 février 2018 a décidé le lancement d'appels à projets destinés à promouvoir la féminisation du sport et l'encouragement ainsi que le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le Haut-Rhin.

Ensuite, sur proposition de la Commission thématique précitée, réunie le 29 juin 2018, la Commission permanente du 14 septembre 2018 a approuvé l'attribution des aides comme suit :

- En fonctionnement :
 - Féminisation du Sport - 26 dossiers pour un montant de 17 800 € ;
 - Sport et Handicap - volet formation : dossiers pour un montant de 2 400 € ;
- En Investissement : Sport et Handicap - volet achat de matériel spécialisé : 6 dossiers pour un montant de 15 000 €.

Toutefois, au regard des crédits inscrits au BP 2018 et au vu du nombre important de candidatures, tous les dossiers n'ont pas pu être retenus. Afin de mieux accompagner les clubs qui mettent en œuvre des projets sur plusieurs saisons, la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) du 29 juin dernier a proposé de retenir certains dossiers pour 2019 et de prévoir les crédits correspondants au Budget Primitif 2019.

En sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 15 000 € de crédits de paiement, dédiée aux appels à projets en fonctionnement. Par ailleurs, 5 000 € ont été votés en autorisation de programme et en crédits de paiement pour les projets d'investissement.

Les 23 propositions d'aides soumises à votre approbation représentent un soutien financier total de 19 200 € dont 14 200 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement (cf. Annexes 2 et 3).

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la 2^{ème} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de 11 200 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (cf. Annexe 1). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;

- d'approuver la liste des subventions de fonctionnement pour les projets de « féminisation du sport » et la formation pour l'accompagnement du handicap pour un montant total de 14 200 € (cf. Annexe 2). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- d'approuver la subvention d'investissement à verser à l'Association Sports et Loisirs de Muhlbach – Section Escalade pour l'achat de matériel spécialisé relatif aux projet « Sport et Handicap » pour un montant de 5 000 € (cf. Annexe 3). Cette subvention forfaitaire fera l'objet d'un versement unique à réception des factures correspondantes ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25571 – 102 pour le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives ;
 - Programme E832 - ligne 65 – 32 - 6574 - 2578 – 102 pour les appels à projets (fonctionnement) ;
 - Programme E212 – ligne 204 - 32 – 20411 – 2492 – 102 pour l'appel à projets « Sport et handicap » - volet achat de matériel spécialisé (investissement) ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT